

11 mars 2024

Concours annuel de plaidoirie en droit des sociétés et des valeurs mobilières de Davies de 2024

Les 8 et 9 mars, des étudiants de 13 facultés de droit du Canada se sont affrontés dans le cadre du 33e concours annuel de plaidoirie en droit des sociétés et des valeurs mobilières de Davies.

La question de droit de cette année abordait une variété de sujets, notamment les obligations des administrateurs, l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire contractuel de bonne foi, l'octroi de dommages-intérêts en cas de violation d'une convention d'arrangement et l'aide apportée en connaissance de cause à un manquement à une obligation fiduciaire.

Les deux meilleures équipes se sont affrontées en finale devant un jury de cinq membres composé de l'honorable juge Barbara Conway de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial), de l'honorable juge Suzanne Côté de la Cour suprême du Canada, de l'honorable juge Siobhan Monaghan de la Cour d'appel fédérale, de l'honorable juge Katherine van Rensburg de la Cour d'appel de l'Ontario, et de M. Grant Vingoe, chef de la direction de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les premiers prix de 2024 ont été attribués comme suit :

Équipes

1. University of Toronto
2. Osgoode Hall Law School
3. Dalhousie University

Mémoires

1. University of British Columbia
2. University of Alberta
3. University of Western Ontario

Plaideurs

1. Riya Thomas (University of Toronto)
2. Christian Arseneau (Dalhousie University)
3. Rojin Esmaeili (Université McGill)